



RAPPORT MORAL 2022 DU PRESIDENT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 26 AVRIL 2023

Mesdames, Messieurs, chers partenaires, mes chers ami(es),

Comme chaque année depuis quatre ans maintenant, nous voilà de nouveau regroupé dans le cadre de notre traditionnelle Assemblée Générale. Après avoir connu deux années où les pratiques ont été bouleversées par cette pandémie et les impacts du confinement, du télétravail et des barrières de protection à mettre en place pour tous, jeunes, salariés et visiteurs. C'est donc avec joie que j'ai ouvert cette assemblée générale 2022, cependant teinté d'un peu de tristesse. En effet,

IN MEMORIAM :

Permettez-moi d'entrée de jeux d'évoquer la mémoire de notre collaborateur, salarié Rodrigue NICHOLSON décédé tragiquement le 13 mars dernier dans l'exercice de ses fonctions.

Malgré ses différentes épreuves nous devons poursuivre nos missions sans oublier la mémoire de nos collègues disparus, rappelez-vous l'année dernière pratiquement à la même période jour pour jour, M. Patrice SOLVAR, qui a également été notre salarié, décédait brutalement à la Martinique. Une pensée appuyée et chaleureuse pour les quatre victimes qui étaient à bord du véhicule et singulièrement pour le jeune Donald, blessé assez gravement lors de l'accident et qui se remet doucement de ses blessures. Ma pensée va également aux familles, aussi bien celle des jeunes que celle de la victime, sans doute très choquées par cet événement douloureux et inattendu. Je voudrais leur témoigner toute ma compassion et les rassurer de notre soutien indéfectible. « Karukera Enfance » prendra toutes ses responsabilités dans la régularisation de cette affaire. Je veux aussi, remercier la Directrice Enfance et Famille du Conseil Départemental, Mme Lucie TETAYIOTUPA, représentée ici par Mme Nadine MOULIN-TANTIN, Sous Directrice, qui a été très réactive, notamment en rendant visite aux jeunes et au personnel dès le lendemain. Je veux aussi, au nom du Conseil D'Administration, vous remercier pour avoir proposé spontanément au directeur de mettre en place une cellule

d'écoute avec les professionnels du Conseil Départemental et qui a été d'un grand soutien pour les jeunes et le personnel.

Nous remercions également, tous les autres partenaires, les cheffes de service de l'ASE des groupements 1 et 2, les collègues du secteur qui ont tous apporté leurs soutiens et témoignés leur sympathie tout au long de la semaine qui a suivi l'accident.

Nous vous en sommes très, très reconnaissants !

Je vous invite à vous lever pour respecter une minute de recueillement en l'honneur de Rodrigue NICHOLSON collaborateur défunt à KE.

La crise COVID passée, nous pouvons réaffirmer que les travailleurs sociaux sont la clé de voûte de l'ensemble des politiques de solidarité pour assurer la cohésion sociale. A côté de la crise sanitaire, la crise sociale a pris de l'ampleur et nous pouvons regretter que les directives, aussi bien nationales que locales soient restées aussi silencieuses sur le rôle fondamental des travailleurs sociaux. Ces derniers sont restés dans l'ombre échappant à toute attention de la part des médias comme du pouvoir politique, et pourtant ! Les difficultés des familles se sont accentuées, la pauvreté et la précarité a gagné du terrain, obligeant les institutions et les travailleurs sociaux à se réinventer et à aller parfois bien au-delà de leurs missions essentielles, pour venir en aide à ces dernières.

Pour preuve, certains indicateurs soulignent aujourd'hui l'importance de voir se développer d'urgence des réponses adaptées à l'accompagnement éducatif des jeunes aux regards de nombreux rapports qui soulignent l'impact sur la précarité matérielle, alimentaire, sur l'exposition aux écrans mais surtout sur la santé mentale des enfants et des adolescents (anxiété, troubles de la conduite et du comportement, addictions, troubles des apprentissages etc.), conduisant ainsi le gouvernement à mettre en place dès le mois de mai 2021, le forfait 100% psy enfant. (Possibilité de 10 séances chez le psychologue pour les enfants de 3 à 17ans et lancement d'une enquête nationale portée par Santé publique France auprès de 30.000 enfants).

Pour toutes ces raisons, je considère que l'année 2022 restera dans nos esprits une année de convalescence post COVID et dont les conséquences restent encore à évaluer. Les jeunes suivis en Protection de l'enfance, déjà très exposés aux vulnérabilités et fragilités psychologiques, voire psychiatriques, du fait des conditions défavorables de leur environnement auxquelles ils ont été exposés doivent donc faire l'objet d'une attention particulière. Ils doivent aussi bénéficier d'un accompagnement renforcé et adapté par l'ensemble des acteurs qui les accompagnent aussi bien du point de vue socio-éducatif, sanitaire et médico-social. Cela suppose une nécessaire consolidation du partenariat et du réseau institutionnel des acteurs, seule gage d'une réponse concertée, convergente et efficiente de leur accompagnement au service de leur intérêt supérieur et dans le respect de leurs droits.

Je laisserai les différents services vous faire part de leur rapport d'activité respectif, je dirais simplement au nom du CA, merci aux équipes pour leur investissement au quotidien à KE.

En 2022, l'établissement a réalisé **11230** journées, tous dispositifs confondus, avec une suractivité récurrente au niveau du Service éducatif renforcé à Domicile (SERAD), avec un taux de remplissage de **97%**, et pour la MECS un taux de remplissage de **98%**.

Nous restons confiants par rapport à notre demande d'extension de l'activité de placement à domicile car tous les besoins ne semblent pas couverts sur le territoire. S'il est vrai que nous avons observé durant la crise sanitaire une baisse des demandes de placement en MECS, nous considérons qu'il s'agissait d'un phénomène conjoncturel et prenons le risque d'affirmer que le placement traditionnel n'est pas en déclin au regard du taux de remplissage moyen observé durant les trois dernières années de 97%.

2022, c'est aussi le double constat d'un exercice touché de plein fouet par la raréfaction budgétaire d'une part et d'autre part par une régularisation de 294.700€ sur le prix de journée de la MECS diversifiée challenge qui remonte à l'exercice 2018. Ainsi le tarif Hébergement passe de 334.38€ à 305.64€ et le placement à domicile de 161.97€ à 118.87€ ! La conséquence immédiate est la baisse significative du résultat consolidé de l'exercice dont l'excédent passe de 338148€ en 2021 à 101152€ en 2022. Vous l'aurez compris, des mesures drastiques de gestion s'imposent pour éviter que la structure comptable de la MECS ne se dégrade dangereusement.

Mais le point le plus marquant de l'exercice reste l'expérimentation menée depuis un an et demi en appartements diffus après avoir passé plus de deux décennies en internat collectif. D'après l'analyse des professionnels cette nouvelle façon de travailler en hébergement traditionnel constitue à notre sens l'avenir et permet une approche plus vertueuse de l'accompagnement éducatif au regard des progrès fulgurants constatés chez la plupart des adolescents.

L'internat collectif est nécessaire car il répond à une typologie de mineurs et doit être maintenu car parfois la séparation est nécessaire.

De manière générale, l'activité en MECS nécessite une remise en question permanente des professionnels car les profils des jeunes accueillis est en mutation et il faut en permanence questionner ces pratiques. L'exercice 2022 s'est terminé avec une certaine agitation sur le site de Boibert en raison de l'accueil en urgence d'un jeune en très grande difficulté, sans aucun repère et qui a complètement modifié la dynamique du groupe. Je veux ici dire à travers cet exemple que les MECS n'ont pas vocation à accueillir tous les publics et il est urgent que d'autres réponses soient apportées par les pouvoirs publics pour ces adolescents aux profils complexes qui ne relèvent ni de la pédopsychiatrie et ni de l'éducatif pure.

Des expériences intéressantes menées par des opérateurs sur d'autres territoires avec les mineurs qui présentent ce type de profil sont possibles avec une prise en charge globale et en petit groupe. Nous sommes prêts à relever de nouveaux défis ! La présence d'un seul jeune avec ces caractéristiques dans une institution est de nature à créer un véritable climat d'insécurité pour les jeunes et pour le personnel.

Le personnel a vécu des moments difficiles au cours des trois derniers mois de l'année, mais j'ai envie de dire aux professionnels que ces événements font partie de la vie normale d'une

institution de ce type. Avec le recul, vous pouvez vous-même vous rendre compte que l'activité est très cyclique et que vous avez toujours su trouver des solutions adaptées à ces difficultés. Sachez, que vous gardez tous, ma confiance, ainsi que celle du Conseil d'administration et du directeur qui nous relaye systématiquement les égarements de nos jeunes. Restez confiants, solidaires et l'équipe sortira forcément grandie de ces moments difficiles. Osons des solutions innovantes et prenons le pari que nos souhaits finiront par s'exaucer dans l'intérêt de notre jeunesse.

Je voudrais aussi souligner le bon partenariat qui existe avec l'Aide sociale à l'Enfance, les demandes de placement qui nous sont adressées régulièrement ainsi que la présence des référents dans nos différentes réunions sont l'illustration parfaite de cette collaboration gagnant /gagnant.

Sujet très préoccupant de l'exercice, c'est la baisse des moyens alloués au service de placement à domicile, avec un prix de journée qui a diminué d'environ 40€ alors que les familles sont de plus en plus gagnées par la pauvreté et la précarité. Nous espérons une meilleure prise en compte des moyens de ce service pour éviter qu'il ne se paupérise. Mais de manière générale, c'est la tendance actuelle qui nous inquiète avec des moyens alloués aux établissements à la baisse alors que l'inflation est à son plus haut niveau et que l'internat est de moins en moins attractif.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que l'année 2023 sera riche en perspectives et en développement. Ainsi durant ce premier semestre, le directeur devrait se rapprocher de d'autres opérateurs du secteur pour réfléchir ensemble à la création d'un groupement de coopération sociale et médico-social (GCSMS) pour mettre en commun nos compétences, mutualiser les moyens et constitué une force compétitive pour mieux faire face à la concurrence. Nous relancerons également notre demande auprès de la collectivité départementale pour obtenir l'extension de l'activité de placement à domicile car nous n'arrivons pas à répondre à toutes les demandes en raison du nombre de places actuelles autorisées. 09 places sont très insuffisantes.

Conformément à la réforme de l'évaluation issue de la loi santé du 24 juillet 2019 dans son article 75 nous devons nous préparer. Ainsi, pour donner suite à la publication du référentiel de la haute autorité de santé, par rapport à la démarche d'amélioration continue de la qualité dans les établissements sociaux et médicaux sociaux, j'ai demandé au directeur de s'appuyer sur le concours d'un prestataire extérieur pour engager ce travail et soutenir les équipes à préparer les futures évaluations externes réglementaires dans l'attente de la notification de l'agenda programmatif de notre établissement qui sera retenu par le Conseil Départemental. En outre, nous comptons aussi nous saisir des arcanes de la loi n°2022-140 du 07 février 2022 par le biais de l'article L222-5 du CASF pour proposer au Conseil Départemental de régulariser le service des jeunes majeurs de Morne à L'eau, très important dans le parcours des jeunes sans solution d'hébergement à la sortie des dispositifs ASE.

De beaux projets à poursuivre ou engager s'ouvrent à nous en cette année 2023 que nous souhaiterions solidaire et bienveillante pour l'ensemble de notre jeunesse en devenir, mais

pour laquelle nous demeurons préoccupés au regard du contexte mondial de tensions et d'incertitude.

Enfin, nous ne saurions faire abstraction de la préoccupation de notre secteur et de la faible attractivité des métiers du social, et de l'aide à la personne, qui voit décliner les vocations et les engagements dans l'appareil de formation comme dans les capacités de recrutement pour accompagner les publics vulnérables en hébergement comme en milieu ouvert. Il nous faut aujourd'hui une véritable ambition sociétale et politique pour porter haut ce secteur et sa mission d'intérêt général au service de la solidarité et de l'égalité des chances pour tous, et permettre ainsi à chacun sa reconnaissance pleine et entière de sujet et de citoyen singulier, membre de la communauté humaine.

Aussi, je souhaite que, malgré ce contexte de crise mondiale et de raréfaction budgétaire, que notre association soit exemplaire dans la qualité de l'offre de service au public que nous accompagnons, qu'elle continue d'être transparente dans sa gestion et dans ces activités et que ceux qui souhaiteraient nous rejoindre puissent apporter leur contribution à l'exercice de la belle mission qui est la nôtre. Je tiens aussi à remercier tous les acteurs de l'association, notamment ceux cooptés dernièrement, ceux qui sont partis vivre d'autres aventures et ceux qui sont là après plusieurs années. C'est ensemble que nous écrivons les pages de notre avenir et c'est ensemble que nous allons consolider nos constructions pour rendre meilleur l'avenir des jeunes à « Karukera Enfance »

***« Être un homme, c'est sentir, en posant une pierre, que l'on contribue à bâtir le monde »,
Antoine de Saint-Exupéry.***

Baie-Mahault le 26 avril 2023

Jean-Jacques HOUBLON

Président de Karukéra Enfance